

Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce

S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce

S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A la collectivité des associés de la société civile S.P.R.E.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile S.P.R.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil de gérance le 16 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de gérance arrêté le 25 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société civile à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société civile.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 27 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 289 474	1 058 372	231 102	355 114
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	675 387	342 585	332 802	396 857
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100 263		100 263	96 581
TOTAL I	2 065 124	1 400 957	664 167	848 552
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	192 305		192 305	67 743
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	3 814		3 814	3 968
Autres	85 280 881		85 280 881	85 523 806
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	25 876 139		25 876 139	25 706 449
<i>Charges constatées d'avance</i>	128 977		128 977	118 500
TOTAL II	111 482 116		111 482 116	111 420 467
Frais d'émission d'emprunt à étaler III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecarts de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	113 547 240	1 400 957	112 146 282	112 269 019

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 800	800	800
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves : - Légale - Statutaires ou contractuelles - Réglementées - Autres		
Report à nouveau	-166 566	-171 410
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	115 995	4 844
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	-49 772	-165 766
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour : - Risques - Charges	257 476	373 734
TOTAL II	257 476	373 734
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit - Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 732	33 732
Dettes : - Fournisseurs et comptes rattachés - Fiscales et sociales - Sur immobilisations et comptes rattachés	4 035 134 10 230 565	3 146 178 10 468 620
Autres dettes	97 639 147	98 412 522
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	111 938 578	112 061 051
Ecart de conversion passif IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	112 146 282	112 269 019

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			199 986	34 625
Autres produits			12 683 554	12 114 908
TOTAL I			12 883 540	12 149 533
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			9 148 816	8 499 210
Impôts, taxes et versements assimilés			81 190	69 297
Salaires et traitements			2 270 221	2 318 877
Charges sociales			1 016 511	1 075 080
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			255 436	205 869
Autres charges			512	1 830
TOTAL II			12 772 686	12 170 164
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			110 854	-20 631
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			14 155	14 920
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			14 155	14 920
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			51	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			51	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			14 104	14 920
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			124 958	-5 711

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 942	9 073
Sur opérations en capital		2 953
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII	11 942	12 025
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20 905	-1 391
Sur opérations en capital		2 861
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	20 905	1 470
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-8 963	10 555
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	12 909 636	12 176 478
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 793 641	12 171 634
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	115 995	4 844

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2019 est de 112 146 282 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 115 995 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.
- Du règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- Du règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 16 avril 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 560€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Contentieux

En 2019, la SPRE a constaté l'accroissement toujours significatif des contentieux de redevables de la rémunération équitable, tous représentés par le seul et même avocat. Ces contentieux visent tous à contester la validité des décisions réglementaires fixant les montants de la rémunération équitable. Longs et coûteux, ils pèsent sur l'exploitation de la SPRE et obèrent la perception de la rémunération équitable. A la date de rédaction de cette annexe, la SPRE n'a perdu aucune procédure contre l'avocat et ses clients à l'initiative de ces contentieux.

2.2. Evènements post-clôture

- Le 16 janvier, la société **REGIEX PUBLICITE** a été condamnée par le tribunal judiciaire de Paris au paiement à la SPRE de la somme de 4.517.460,53€, avec intérêts au taux légal et capitalisation des intérêts dus. La demande de REGIEX PUBLICITE, initiée en décembre 2015, visait à faire juger nulles les décisions réglementaires régissant la rémunération équitable et à se voir rembourser les sommes payées sur les dernières années. Cette même société avait également saisi le Conseil d'Etat de ses demandes en annulation des décisions réglementaires ; le Conseil d'Etat a rejeté ces demandes par décision du 14 octobre 2019.
- Ajustement d'une **provision pour risque** dans un contentieux social ; reprise de 133 328 €.
- Le 26 mars, une décision du tribunal judiciaire de Lille (non définitive à ce jour) a reconnu les **violations des droits sur la marque nominative et sur le logo de la SPRE**, le caractère dénigrant de propos tenus à l'encontre de la SPRE sur internet et a condamné leur auteur à les retirer.
- La **crise sanitaire du COVID-19** a conduit à l'arrêt immédiat, dès l'annonce de la fermeture de nombreux Etablissements Recevant du Public (ERP) par les autorités, soit le 16 mars, de la perception de la rémunération équitable auprès des ERP. A la date de rédaction de cette annexe, des pans entiers d'ERP parmi les plus gros contributeurs au paiement de la rémunération équitable (discothèques, bars/restaurants à ambiance musicale) ne sont pas autorisés à reprendre une activité à court terme. Or, l'activité de la SPRE est à 70% dépendante de celle des ERP. Cette situation exceptionnelle induit une baisse des perceptions de la rémunération équitable (-25% par rapport au budget 2020 en mars, -75% en avril), donc de ses flux de trésorerie opérationnels, impacté sa position de liquidités, situation qui affectera les flux de répartition de la perception de la rémunération équitable aux sociétés cogérantes de la SPRE.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements : *cf. tableau joint*

Amortissements : *cf. tableau joint*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

3.2. Actif circulant (*cf. tableaux joints*)

3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2019, son taux s'est élevé à 9.22%, soit +0,04 points par rapport à l'année précédente.

3.4. Provisions pour risques et charges (*cf. tableau joint*)

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 257 476 € (373 734 € au 31/12/2018).

Suite aux décisions de justice, une provision a été soldée dans sa totalité (32 930 €) et une autre a été ajustée suite à l'arrêt de la cour d'appel (reprise de 133 328 €).

Un nouveau litige a été constaté avec une provision de 50 000 €.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE.

A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 123 991 € à fin 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.77% au 31/12/2019.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 289 474		
TOTAL	1 289 474		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	504 403		17 369
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	706 172		17 369
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	96 581		4 351
TOTAL	96 581		4 351
TOTAL GENERAL	2 092 227		21 720

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 289 474	
TOTAL			1 289 474	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			201 769	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier		48 154	473 618	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		48 154	675 387	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		669	100 263	
TOTAL		669	100 263	
TOTAL GENERAL		48 823	2 065 124	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	934 359	124 013		1 058 372
TOTAL	934 359	124 013		1 058 372
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	33 676	20 177		53 852
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	275 640	61 247	48 154	288 733
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	309 315	81 424	48 154	342 585
TOTAL GENERAL	1 243 675	205 436	48 154	1 400 957

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

CADRE C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	96 556.14 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 407.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	100 262.80 €

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	100 263		100 263
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 814	3 814	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	527	527	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	766	766	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 003 079	5 003 079	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	80 276 509	80 276 509	
Charges constatées d'avance	128 977	128 977	
TOTAL	85 513 934	85 413 672	100 263
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 035 134	4 035 134		
Personnel et comptes rattachés	353 741	353 741		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	299 852	299 852		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	9 539 865	9 539 865		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	37 107	37 107		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	97 639 147	97 639 147		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	111 904 846	111 904 846		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	34 981
Conseils et prestations de services	
TOTAL	34 981

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour : - Reconstitution des gisements					
- Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour : - Litiges	373 734	50 000	166 258		257 476
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	373 734	50 000	166 258		257 476

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations : - Incorporelles					
- Corporelles					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participations					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)	373 734	50 000	166 258		257 476
- D'exploitation					
Dont dotations et reprises : - Financières					
- Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 209 207	488 825
Dettes fiscales et sociales	464 484	509 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 673 690	998 488

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 209 207	488 825
408100 Fourniss.fact.non parvenues	1 209 207	488 825
Dettes fiscales et sociales	464 484	509 664
428200 Personnel - Provision Congés Payées	165 877	164 248
428600 Personnel - Provision Primes	35 947	26 884
428601 Interressement a payer	151 587	207 171
438200 Charges sociales sur CP	82 938	83 539
438600 Autr.charg.sociales a payer	17 065	13 854
438610 CPAM - Ijss en cours		2 689
448600 Etat - Charges à payer (Agefiph, TVS,...)	11 070	11 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 673 690	998 488

Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 814	3 968
Autres créances		712
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		235
TOTAL	3 814	4 915

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 814	3 968
418100 Factures à établir	3 814	3 968
Autres créances		712
409800 Fournisseurs - Avoirs à recevoir		712
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		235
518800 Intérêts à recevoir		235
TOTAL	3 814	4 915

Détail du résultat exceptionnel

Détail du Résultat Exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	31	
CARPA	20 622	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 942
TOTAL	20 655	11 942

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2019	31/12/2018
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2019	31/12/2018
Charges :	- D'exploitation	128 977	118 500
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		128 977	118 500

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	10.00000	800
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit		
- Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	27 497 896	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
Indemnités :		123 991	
- De départ à la retraite et autres			
- Pour personnel en activité			
TOTAL		123 991	

Engagement de départ à la retraite :

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, un mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 123 991 € à fin 2019 contre 119 241 € à fin 2018.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.77% contre 1.57% en 2018.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	34	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	38	

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	800			800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	-171 410	4 844		-166 566
Résultat de l'exercice	4 844	115 995	4 844	115 995
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	-165 766	120 839	4 844	-49 772